

Conseil de Soutien de la Sangha

Le Conseil de Soutien de la Sangha (CSS)

Présentation et mandat

Le Conseil de Soutien [1] n'est pas séparé du Dharma. Il est le Dharma.

Le Conseil de Soutien est une petite Sangha au coeur de la Sangha de la MPC [2] au sein de la grande Sangha de Thich Nhat Hanh. Il est composé de bénévoles qui participent aussi assidûment que possible aux activités de la Sangha. Ils soutiennent les activités de la Sangha comme une pratique de Bouddhisme Engagé et de dana (don de soi et service à autrui) afin d'actualiser et de cultiver leur esprit d'Amour selon l'idéal des Boddhisattvas de la tradition Mahayana.

Les membres du Conseil de Soutien étudient et pratiquent les 14 Entraînements à la Pleine Conscience de l'Ordre de l'Inter-Être (OI) dans leur vie quotidienne. Ils fournissent les efforts nécessaires afin d'appliquer de façon juste les enseignements et les recommandations contenues dans le livre « Joyfully Together » de TNH. En outre, ils travaillent à cultiver leur joie à chaque Instant, pleinement conscients que la joie ressentie au Conseil de Soutien repose sur l'assise des joies de tous et chacun et qu'elle se reflète sur toute la Sangha. Chaque membre s'engage personnellement en tenant compte de ses capacités parce qu'il a la conviction qu'en prenant soin de lui-même, il prend aussi soin de la Sangha.

Objectif

L'objectif du Conseil de Soutien est d'alimenter la Sangha en énergie de Pleine Conscience, de Joie et d'Amour.

Mandat

Les pratiquants du Conseil de Soutien contribuent à cet objectif en mettant en place les conditions nécessaires et suffisantes pour la manifestation:

- des activités de méditation régulières
- des rencontres d'information
- des Journées de Pleine Conscience
- des retraites de Pleine Conscience
- des cours et ateliers.

Les actions justes requises afin que ces activités se réalisent sont des occasions de pratique pour les membres du Conseil. Celles-ci permettent le développement de leur pratique individuelle, de leur énergie de Pleine Conscience et l'accroissement de l'énergie d'Amour, essentielle à la vie de la Sangha. Le pratiquant membre du Conseil perçoit l'effet bénéfique de sa

participation à l'accomplissement des activités de soutien de la Sangha. Son expérience ne peut se réduire à une simple tâche.

De plus, le caractère interdépendant des activités fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'établir, à l'avance et avec précision, toutes les actions que le Conseil de Soutien doit réaliser ou faciliter. Le Conseil de Soutien détermine plus finement la portée de son mandat, c'est-à-dire identifie quelles actions sont nécessaires au bon déroulement des activités relevant de son mandat (Voir les **principales occasions de pratique** [1] au Conseil)

Soulignons par contre que les activités suivantes ne font pas partie du mandat du Conseil de Soutien pour l'instant : les ateliers de l'IPCAM [3], les activités spéciales, les activités de recherche ou les projets pilotes de l'IPCAM.

Fonctionnement et prise de décision

Le Conseil de Soutien discute des questions qui lui sont soumises et des actions justes à entreprendre dans le cadre de son mandat. Selon les besoins de la Sangha, les membres du Conseil sont convoqués à des réunions en tenant compte de la disponibilité de la majorité. Le Conseil se dote des moyens jugés appropriés pour assurer son bon fonctionnement, notamment en établissant un ordre du jour et en produisant des compte-rendus de ses échanges. La communication avec les autres instances de la Sangha est établie grâce à une personne désignée à cette fonction.

Le Conseil de Soutien parvient à ses décisions par consensus. Pour y contribuer, les réunions du Conseil de Soutien débutent par une courte méditation, parfois suivie d'une marche méditative, afin d'établir un climat favorable au consensus. Ensuite, la lecture du Gatha de réunion est faite afin que les participants utilisent la parole aimante et l'Écoute profonde tout au long de la rencontre.

Valeurs et Principes

Les valeurs essentielles du Conseil de Soutien sont la Joie, la Fraternité et la Sororité. Le principe de l'équanimité est un fondement de nos actions : aucune action juste pour favoriser la réalisation harmonieuse de son mandat n'a en soi plus de valeur que les autres. Certaines sont des conditions indispensables, d'autres sont moins essentielles, mais toutes sont appréciées également. Le Conseil de Soutien mise sur le développement de la polyvalence de tous les bénévoles qui soutiennent la Sangha. Il s'agit donc de ne pas compter uniquement sur les membres. Le Conseil vise à ce que les pratiquants soient substituables et puissent se soutenir mutuellement par l'entraînement, la pratique, le partage et la rotation dans chacune des pratiques, notamment l'accueil, l'information, l'animation, l'entretien, etc..

Soutien, encadrement et référence

Le Conseil de Soutien compte sur l'appui du Conseil d'Administration et du Conseil des Dharmacharyas de la Sangha pour le guider dans sa pratique.

- Toute dépense ou engagement financier est soumis à la personne responsable de la trésorerie de la Sangha afin d'obtenir son approbation.
- Toutes questions relatives aux responsabilités légales ou aux relations avec des personnes extérieures à la Sangha sont transmises au Conseil d'administration de la MPC-

IPCAM.

- Toutes questions relatives aux contenus des enseignements lors des activités sont référées au Conseil des Dharmacharyas.

Composition

Pour devenir membre du Conseil de Soutien, il faut :

1. Adhérer à ses valeurs, objectif et mandat
2. Être un pratiquant assidu aux activités de la Sangha depuis quelques mois
3. Vouloir approfondir sa pratique personnelle en redonnant à la Sangha

Bien que ce ne soit pas une condition pour devenir membre, les pratiquants du Conseil de Soutien peuvent, s'ils le désirent, pousser plus loin leur engagement en devenant Aspirant puis membre de l'Ordre de l'Inter-Être. À l'inverse, la participation au Conseil de Soutien n'est pas une condition pour devenir Aspirant ou membre de l'Ordre. Être membre du Conseil de Soutien est une autre occasion de pratiquer la Pleine Conscience à l'intérieur de la Sangha.

Révision

Il importe de souligner que le mandat du Conseil de Soutien de la Sangha laissera toujours une place aux modifications. Ce document sera donc révisé périodiquement en fonction des besoins.

[1] En anglais : Caretaking Council (CTC)

[1] MPC : Maison de Pleine Conscience

[2] IPCAM : Institut de pleine Conscience Appliquée de Montréal

MPC & IPCAM, 6000 Côte-des-Neiges, Suite 110-115, Montréal, Qc, H3S 1Z8
514-272-2832 - info@mpcmontreal.org

URL source: <http://www.mpcmontreal.org/?q=fr/CSS>

Liens

[1] <http://www.mpcmontreal.org/?q=fr/node/883>